

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 218-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.570

Déposée le: 12.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graf (Interlaken, PS) (porte-parole)
Messerli (Interlaken, UDC)
Flück (Brienz, PLR)
Boss (Saxeten, Les Verts)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Wenger (Spiez, PEV)
Schwarz (Adelboden, UDF)
Mentha (Liebefeld, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Des conditions équitables pour l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne par rapport à l'hôtellerie des autres cantons de tourisme

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'établir un rapport sur l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne qui évaluera, de façon quantitative et qualitative, la situation de ce secteur et examinera l'influence qu'exerce le nombre croissant de propriétaires d'hôtels étrangers sur l'offre hôtelière des régions de vacances du canton de Berne.
2. de définir des mesures en vue de soutenir l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne et, si besoin, d'élaborer un acte législatif qui aidera l'hôtellerie du canton de Berne à rester compétitive sur les marchés national et international.

Développement :

Le tourisme génère 2,6 pour cent de la valeur ajoutée brute en Suisse, soit 16 milliards de francs. Sur le marché du travail, cinq pour cent des emplois sont en lien avec le tourisme. Dans certaines régions, notamment dans l'Oberland bernois, ce secteur revêt une importance plus grande encore. Dans certaines vallées et localités, la population vit presque uniquement du tourisme, la plupart des places de travail dépendant directement ou indirectement de ce secteur.

Dans le tourisme, l'hôtellerie joue un rôle clé. Si une région touristique est dépourvue de réseau hôtelier fonctionnel et au goût du jour, celle-ci perd rapidement de son attrait. Enfin, tous les autres prestataires de services touristiques dépendent d'une infrastructure d'hébergement moderne. Aujourd'hui, les prestataires d'hébergement ne représentent plus que 12 pour cent des capitaux générés par le tourisme, contre par exemple 22 pour cent pour les transports. Dans le segment de l'hébergement, la concurrence s'est considérablement intensifiée ces dernières années, sous la pression des plateformes en ligne de location de logements entre particuliers.

Ces dernières années, surtout dans les régions de montagnes, de nombreux hôtels ont été vendus à des investisseurs étrangers. Ces investissements ne sont pas toujours à but commercial, l'idée étant souvent simplement de posséder un immeuble en Suisse. Les hôtels qui changent de propriétaires ne restent donc pas tous en activité. Parallèlement à cela, nombre d'hôtels sont voués à une autre utilisation (habitations, internats, résidences secondaires, etc.).

En dehors des zones urbaines et du Pays de Gessenay, les nouvelles constructions sont rares car pratiquement impossible à financer. Le problème fondamental réside dans l'écart entre la valeur intrinsèque (coût de la construction) et la valeur de rendement. Etant donné que les banques ne financent en règle générale qu'environ 60 pour cent de la valeur de rendement, nombre d'investisseurs (potentiels) ne sont pas en mesure de mobiliser les capitaux nécessaires. Ce même problème peut aussi se présenter en cas d'investissement nécessaire pour des hôtels déjà existants ou de succession. Dans bien des cas, cet écart de financement ne peut être que partiellement comblé par des apports supplémentaires de capital propre, un prêt fait par un tiers ou un prêt de la SCH. Dans les régions et pays alpins germanophones voisins qui sont en concurrence directe avec le canton de Berne (Allemagne, Autriche, Haut-Adige), les pouvoirs publics mettent à la disposition des investisseurs des aides financières conséquentes (prêts sans intérêts, cautionnements, voire subventions à fonds perdus). En Suisse aussi, les trois autres grands cantons touristiques – le Valais, les Grisons et le Tessin – soutiennent les investisseurs dans leurs projets avec des prêts supplémentaires, en partie sans intérêts et subordonnés ainsi que, dans le cas du Tessin, des subventions à fonds perdus.

Compte tenu de ce tableau, l'hôtellerie apparaît nettement désavantagée dans le canton, surtout dans les régions de vacances. Ce désavantage compétitif peut faire perdre aux hôtels du canton leur attrait aux plans national et international. Parce que la bonne santé du tourisme repose sur celle du secteur hôtelier, cette situation peut entraîner une perte de compétitivité du tourisme dans le canton. Les conséquences de cette inégalité ne sont donc pas seulement d'ordre commercial et concernent aussi l'économie et, plus particulièrement, la politique régionale.

Destinataire

- Grand Conseil